

CHAPITRE IV

Mort des Pères Serres, Dauche et Verger.-
Massacre de sept personnes dans la cour de la
maison dite du Petit-Saint-Esprit.-Le faux évê-
vêque d'Agra.

Plusieurs fois les révolutionnaires vin-
rent piller et incendier le bourg et les commu-
nautés de Saint-Laurent. Dans l'une de leurs in-
cursions, en 1793, ils surprirent le Père Serres,
malade et alité. Ils le firent descendre de sa
chambre pour le fusiller. Quelques-uns ont pré-
tendu qu'à ce moment, les républicains, ayant en-
tendu une décharge de ^{mousqueterie} coups de fusils, s'étaient
crus attaqués par les Vendéens, et s'étaient en-
fuis précipitamment, avant d'avoir exécuté
leur noir dessein. C'est une erreur; le pieux mis-
sionnaire, tout le prouve, fut réellement fusillé;
ainsi l'ont affirmé plusieurs anciens habitants
du bourg bien placés pour être exactement rensei-
gnés. Il est certain aussi, qu'on n'entendit plus

parler de ce Père, tandis qu'il nous reste des détails sur tous les autres, au nombre de quatorze, qui composaient alors la communauté. Le Père Serres était de St. Malo, en Bretagne. Il entra, dans la congrégation, en 1786. On le voit signer en qualité d'aumônier, à La Rochelle, ~~(St. Louis)~~ sur le registre de l'hôpital, du 26 juillet 1790 au 11 avril 1792.

Vers le même temps, deux autres Pères de la Compagnie de Marie, tombaient sous les coups d'une populace non moins cruelle; c'étaient les Pères Dauche et Verger. Le Père Jacques Dauche, du diocèse de Coutances, était entré dans la Compagnie en 1774. A la fin de cette année, il assistait à la mission de Notre-Dame de Niort. Depuis lors, il ne cessa de se livrer à l'oeuvre des missions avec zèle et succès. Cependant, il remplit momentanément, à diverses reprises, les fonctions d'aumônier à l'hôpital St. Louis de la Rochelle. Du 5 octobre 1781 au 19 octobre 1786, il

signe, de temps en temps, sur les registres de cet hôpital, en qualité de prêtre-missionnaire. Il était procureur de la communauté, au commencement de la Révolution et son nom figure, à ce titre, sur plusieurs contrats. Il possédait l'entière confiance des supérieurs. Muni de procuration par la Mère Sainte-Flavie et le Révérend Père Micquignon, il signait, en 1789, le traité que la congrégation de la Sagesse fit avec le ministère pour la régie de l'hôpital maritime de Brest.

Le Père André Verger, appartenant à une estimable famille de laboureurs, était né à la Papière, village de Pannecé, au diocèse de Nantes, le 4 mars 1759. Ayant de bonne heure manifesté du goût pour l'état ecclésiastique, il commença l'étude de la langue latine chez un de ses oncles, alors curé de Vigneux, et continua ses humanités au collège d'Ancenis, où il eut de constants succès. Au grand séminaire de Nantes, il eut pour

professeur le pieux et savant Monsieur Duclaux, qui devint supérieur général de Saint-Sulpice, après le célèbre Monsieur Emery. Le jeune Verger sut profiter, pour sa sanctification, des leçons et des exemples de ce maître habile et vertueux.

Il conservait, en toutes circonstances, un grand calme, et rien ne semblait l'émouvoir. Sa famille lui en demandait la raison: "C'est, dit-il, qu'il est plus facile d'éviter le précipice que de s'en retirer, lorsqu'on y est tombé. Si je me fâchais, je craindrais qu'il m'en coûtât trop pour pardonner; afin de m'épargner cette peine, j'ai pris la résolution de ne jamais me fâcher contre personne."

Obligé d'attendre l'âge fixé pour être promu au sacerdoce, l'abbé Verger, après avoir reçu le diaconat, entra comme précepteur chez Monsieur Le Loup de la Biliais, conseiller au parlement de Bretagne, homme des plus respectables, qui habitait Saint-Etienne de Montluc et donnait, ainsi que sa

famille, l'exemple de toutes les vertus. Chargé de l'éducation de trois jeunes gens, il demeura, dans cette noble famille jusqu'à son ordination sacerdotale. Il remplit alors les fonctions de vicaire à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, à Nort et enfin à Couffé, où il eut pour curé Monsieur Hervé de la Bauche, prêtre vénérable, qui devint après le Concordat, chanoine de Nantes. Disons, en passant, que Monsieur de la Biliais fut guillotiné à Nantes, le 11 janvier 1794, à l'âge de 58 ans. Madame de Biliais et ses deux filles furent également guillotonnées, le 7 mars de la même année. C'est un des crimes nombreux commis par le féroce Carrier.

Monsieur Verger était, depuis deux ans, à Couffé, lorsque les Pères de Saint-Laurent y donnèrent une mission, Il les seconda avec le plus grand zèle, et s'affectionna tellement à leur œuvre sainte qu'il résolut d'y consacrer sa vie. Il quitta secrètement Couffé, alla trouver les mis-

missionnaires, qui travaillaient à Nort, et, malgré les efforts de son digne curé, qui voulait lui léguer sa cure, il crut devoir suivre son attrait et se rendit à Saint-Laurent.

Il annonça la parole de Dieu, en divers lieux du Poitou et de la Bretagne. Il travailla aussi dans l'Aunis, vers la fin de 1789; il alla même en mission dans l'île d'Oleron. Tandis qu'il se livrait à ces travaux, pour lesquels il avait un goût et des dispositions marqués, la persécution contre la religion devenait chaque jour plus violente. Les Pères, ne pouvant pas tous rester à Saint-Laurent, après le décret abolissant les congrégations religieuses, ils allaient en secret, de côté et d'autre, travailler, autant qu'ils le pouvaient, au salut des âmes. Dans les premiers jours de janvier 1793, le Père Verger était à Nantes, chez les Soeurs de la Sagesse de Pirmil. Un soir, on vint avertir les religieuses que des agents de police paraissaient très occupés devant

leur maison. Le missionnaire, qui s'y trouvait, crut prudent de se retirer; bien lui en prit, car, une heure plus tard, cinquante hommes en armes perquisitionnaient chez les Soeurs. Il fut assez heureux pour gagner Saint-Laurent, où il trouva le Révérend Père Supiot et le Père Dauche. C'est probablement alors que le vénérable supérieur chargea ces deux Pères de passer en Espagne, pour y ménager un établissement aux Filles de la Sagesse qui, à tout moment, redoutaient d'être expulsées.

Les deux missionnaires ne tardèrent pas à s'éloigner de Saint-Laurent. Ils partirent à pied à destination de La Rochelle, où ils avaient l'intention de s'embarquer. Ils ne voulurent point quitter le costume ecclésiastique, ^{précaution} que la prudence paraissait cependant leur conseiller. En passant aux Herbiers, ils furent reconnus et arrêtés. On les conduisit aux Sables d'Olonne, où ils

restèrent emprisonnés pendant quelques jours; puis, on les dirigea sur la citadelle de l'Ile de Ré, qui leur fut assigné comme lieu de détention. Ils n'y restèrent pas longtemps.

Poussée par on ne sait quel motif, la municipalité de l'Ile de Ré fit partir, pour La Rochelle, les Pères Dauche et Verger, avec un troisième prêtre vêtu d'habits séculiers. Ils arrivèrent dans l'avant-port, montés sur une barque, le 22 mars 1793. La veille on avait vu une populace féroce massacrer quatre ecclésiastiques dans un corps-de-garde de la ville. Dès que la barque eut été aperçue, les forcenés, qui, la veille, avaient trempé leurs mains dans le sang des prêtres fidèles, se précipitèrent avec fureur de son côté.

Ne doutant plus du danger, les deux missionnaires se préparèrent à la mort et se donnèrent mutuellement l'absolution. Bientôt la barque est envahie par la foule, altérée de sang. Les femmes

rivalisaient de cruauté avec les hommes. Le troisième prêtre se sauva à la faveur de son déguisement; mais les Pères Dauché et Verger furent horriblement massacrés. On assure que des femmes leur arrachèrent la langue, "cette langue, disaient-elles, qui avait fanatisé tant de personnes." Leurs corps furent placés sur des traîneaux et promenés dans toute la ville, puis jetés dans une grande fosse remplie de chaux vive, et destinée à recevoir les restes des victimes de la rage révolutionnaire. Nous joignons à ce récit, les actes de décès de ces deux glorieux martyrs.

"Aujourd'hui, 24ième jour du mois de mars 1793, l'an deuxième de la République française, une heure et demie du soir, par devant nous, Louis François Sabourin, membre du conseil général de la commune de La Rochelle, élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès des citoyens, a comparu, dans la maison commune, le citoyen Pierre

François Roy, juge de paix de l'arrondissement sud de cette ville, y demeurant, rue des Maîtresses, section de Saint-Barthélémy, lequel assisté des citoyens Louis Barteau, huissier, et Michel Guyas, greffier du dit juge de paix, le premier âgé de 48 ans, le second de 45 ans, demeurant en cette ville, section de Saint-Sauveur; lequel m'a déclaré qu'ayant été instruit d'une émeute populaire, qui a eu lieu à bord d'une barque, qui était dans le hâvre de cette ville, du côté de la section de Saint-Nicolas, et dont quelques personnes avaient été les victimes, il s'était transporté sur les lieux et y avait dressé procès-verbal dont voici la teneur:

"Procès verbal dressé par Pierre Roy, juge de paix et officier de police de la ville de La Rochelle, relativement à ce qui s'est passé en la dite ville, le 22 de ce mois de mars 1793, l'an second de la République. Du dit procès-verbal, en date du même jour, déposé à notre greffe,

il appert que André Verger, prêtre de la mission de Saint-Laurent, détenu dans la maison d'arrêt des Sables d'Olonne, en vertu d'un arrêté du département de la Vendée, est décédé en cette ville de La Rochelle, le dit jour 22 mars 1793, au moment où il allait descendre de la barque qui l'avait transporté dans cette ville pour y être détenu, sa translation ayant été ordonnée des Sables d'Olonne à Saint-Martin de l'île de Ré, et de cette île à La Rochelle, par arrêté du district des Sables d'Olonne et du conseil général de la commune de Saint-Martin; que son décès a été occasionné par l'effet d'une émeute populaire et que son corps a été inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Nicolas réunie à celle de St. Sauveur de cette ville."

L'acte de décès du Père Dauche est ~~presque~~ entièrement semblable à celui que nous venons de citer.

L'année 1794 ne fut pas moins désastreuse,

pour la France et surtout pour la Vendée, que l'année qui venait de s'écouler. La rage de l'enfer était loin d'être satisfaite par la mort du meilleur des rois, par la persécution cruelle suscitée contre les prêtres fidèles, ~~par la suppression des congrégations religieuses, par l'incendie et la profanation des choses saintes; il lui fallait encore du sang. et toujours du sang.~~ Celui, qui fut homicide dès le commencement, le sera toujours et il ne cessera de faire partager ses sentiments de haine et ses idées de destruction, aux âmes, qui ont le malheur de se laisser gouverner par lui.

Dans les premiers jours
~~de son règne~~ de 1794, les habitants de Saint Laurent, avertis de l'approche d'une colonne infernale, avaient cru prudent de prendre la fuite. Une famille entre autres, la famille Ginchéteau, se retira dans une métairie des Epesses,

avec la Mère Sainte-Flavie, supérieure générale
~~de la Congrégation~~, et la Soeur du Calvaire. Cette fa-
 mille avait cependant laissé, dans le bourg, deux
 petites filles et leur tante, qui était avancée
 en âge, espérant que les républicains les épar-
 gneraient, comme ils l'avaient fait une première
 fois. Mais, le lendemain, un homme de Saint-Lau-
 rent ~~vint trouver cette famille et~~ annonçait, au
 père et à la mère, que les ~~deux~~ deux enfants avaient
 été massacrées avec leur tante.

Le père quitte à la hâte son lieu de refu-
 ge et se rend chez lui. Hélas! ce qu'on lui avait
 annoncé n'était que trop vrai! Il trouva ses deux
 enfants sans vie, dans la cour du Petit-Saint-Es-
 prit; la plus jeune avait le front coupé, en tra-
 vers, d'un coup de sabre. La tante étendue auprès
 des corps inanimés de ses deux petites nièces,
 avait été également mutilée, ainsi que quatre au-
 tres personnes, dont les corps gisaient au même
 lieu.

C'est probablement la colonne infernale portant le No.3 qui s'est rendue coupable de ces atrocités. Voici comment le commandant de cette colonne racontait, à son chef supérieur, ses exploits, à Saint-Laurent et dans le voisinage.

"31 janvier 1794. Colonne No.3, occupant Maulévrier. Je te préviens que tout le village d'Yzernay a été incendié hier, sans y avoir trouvé ni hommes ni femmes. Pour seconder tes désirs, je pars aujourd'hui pour Saint-Laurent que j'espère incendier demain. J'ai fait brûler ce matin toutes les maisons qui restaient à Maulévrier, sans excepter une seule, si ce n'est l'église, où il y a beaucoup d'effets amassés. Le bourg de Tout le Monde a été incendié avant-hier."

Même colonne, occupant Saint-Laurent. Je suis arrivé ici à 5 heures. Saint-Laurent étant assez considérable, il me faudrait au moins deux jours pour purger ce pays. Il reste beaucoup de

monde à Saint-Laurent, mais comme je sens que je serai beaucoup plus utile à la Verrie, je m'y rendrai le plus promptement possible, et je brûlerai, comme à Maulévrier, tout avant de partir."

"1er février 1794. Même colonne occupant Saint-Laurent. Je crains de ne pouvoir tout incendier, comme je désirerais, car je veux être à la Verrie ce soir. J'ai fait conduire à Cholet trente-deux femmes qui étaient dans le couvent; je les ai adressées aux administrateurs du district, qui en feront ce qu'ils voudront. J'ai trouvé une vingtaine d'hommes de reste que j'ai fait fusiller avant de partir. Si j'en trouve d'autres dans ma route, ils auront le même sort."

"2 février 1794. Colonne No. 3 occupant la Verrie. Pour me rendre plus promptement à ma destination, je me suis dépêché le plus que j'ai pu de brûler ^{tout} Saint-Laurent. Je suis arrivé à la Verrie."

"3 février 1794. Colonne No. 3. (La Verrie) Les brigands étaient à la Gaubretière, au nombre de

quatre mille, les trois quarts armés de fusils; ils en sont partis le 31 janvier, dirigeant leur marche vers Saint-Fulgent; ils n'ont laissé que cinquante ou soixante hommes avec quantité de femmes à La Gaubretière. Je te préviens que j'irai demain matin brûler le bourg, tuer tout ce que j'y rencontrerai sans considération comme le repaire de tous les brigands. Je n'avais pas encore occupé un pays, où je pusse rencontrer autant de mauvaises gens, tant d'hommes que de femmes; aussi tout y passera par le fer et le feu." Le sergent et se retira à Paris.

Se croirait-on en France, quand on entend un pareil langage et quand on a sous les yeux de pareilles atrocités?

Nous terminerons ce chapitre en rappelant un crime d'un autre genre commis par un imposteur qui, en usurpant un titre ecclésiastique, parvint à tromper les chefs de l'armée vendéenne, les personnages les plus recommandables,

les prêtres et les religieux les plus pieux et les plus instruits. Nous voulons parler du prétendu évêque d'Agra.

L'abbé Gabriel Guillot de Folleville, né à Saint Malo, en Bretagne, vers 1759, appartenait à une famille honorable; mais il n'avait pas les qualités de son père, qui jouissait de l'estime publique, ni de ses soeurs, qui étaient des modèles de vertu. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il eut le malheur de prêter le serment, en 1791, et devint intrus à Dol. Peu après, il rétracta ce serment et se retira à Paris, où on voulut l'arrêter comme réfractaire; mais il exhiba un diplôme d'avocat et évita ainsi l'incarcération et les massacres de septembre. Il quitta Paris pour Poitiers, d'où sa famille était originaire. Il commença, dès lors, à se donner secrètement pour évêque d'Agra, ville de l'Inde, qui n'avait jamais eu de siège épiscopal. Il confia, à quelques personnes pieuses,

qu'il avait été sacré, à Saint-Germain-en-Laye, par des évêques catholiques, et qu'il était délégué par le pape, pour les diocèses de l'Ouest de la France. Cependant, il menait une vie très légère et se mêlait aux révolutionnaires, pour se faire passer pour l'un d'eux.

A la fin, les autorités de Poitiers lui signifèrent qu'il eût à s'enrôler dans un régiment ou à se mettre dans la garde nationale. Il prit ce dernier parti, et, lorsque l'armée vendéenne alla attaquer Thouars, il était dans la garnison qui défendait cette ville. Elle fut prise le 3 mai 1793, et on l'y trouva dans une maison, revêtu de l'habit militaire. Il demanda à parler à l'un des chefs vendéens, Monsieur Villeneuve du Gazeau, son condisciple de collège, qui le reconnut sans peine. Il lui raconta qu'il avait été enrôlé, par force, dans un bataillon républicain. Il invoqua même comme témoins de sa véracité les missionnaires de Saint-Laurent, ~~et~~ ^{et} les

Filles de la Sagesse. Jusqu'à ce moment les missionnaires ne le connaissaient point personnellement. Peut-être avaient-ils entendu dire qu'il se trouvait, à Poitiers, un évêque, dont le Pape avait fait son délégué; peut-être l'imposteur avait-il confié son prétendu secret à quelques unes des Filles de la Sagesse de cette ville. Quoiqu'il en soit, en mettant en avant les missionnaires et les Soeurs, qui étaient si avantageusement connus, il fut cru sur parole.

Tous les chefs vendéens l'accueillirent, avec les égards et le respect dus à un évêque. Ils lui proposèrent de suivre l'armée, il s'y refusa d'abord, en se rejetant sur sa faible santé; mais il finit par consentir. A Mortagne, où il se rendit, il reçut la visite de tous les prêtres des environs. Il feignit d'administrer la confirmation et de faire une ordination de plusieurs clercs. Le malheureux fit même semblant de donner le sacerdoce à l'un

d'eux, qui, ayant su dans la suite, qu'il n'était pas prêtre, en mourut de chagrin. Un extérieur agréable et un air modeste prévenaient en sa faveur. Il y eut bien, dans le clergé, quelques défiances sur son caractère; son titre d'évêque d'Aggra, ville toute musulmane, étonnait les hommes instruits; mais, soit qu'ils n'eussent pas communiqué leurs soupçons, soit qu'on ne les crût pas fondés, soit que l'agitation continuelle d'une guerre sanglante portât ailleurs l'attention du clergé et des chefs de l'armée vendéenne, il continua à jouir du titre qu'il avait usurpé. Il fut même choisi pour présider le conseil d'administration de l'armée; mais il ne put soutenir ce rôle important, et l'on s'aperçut bientôt que c'était un esprit étroit, sans vues étendues, sans capacité. Personne donc ne put douter qu'il fût

Cependant, son entreprise sacrilège ne tarda pas à être connue du Saint-Siège; Pie VI crut la chose assez importante pour en faire la matière

d'une lettre qu'il adressa, le 31 juillet 1793, aux évêques, au clergé et au peuple de France, afin de les prémunir contre ce soi-disant évêque et vicaire apostolique. Le prétendu évêque d'Agra avait suivi l'armée vendéenne au-delà^{de} la Loire, et ce ne fut qu'à Fougères que son imposture et sa condamnation par le Pape furent enfin connues.

Il ne tarda pas à être puni, d'une manière terrible, de sa fourberie sacrilège. Après la déroute de l'armée, il tomba, dans les environs d'Angers, entre les mains des républicains, qui le conduisirent dans cette ville. Accoutumé à tromper les hommes, il voulut d'abord se faire passer pour le secrétaire du général de Bonchamps; mais la chose n'était pas aisée, car on l'avait vu officier pontificalement, à Angers, quelques mois auparavant; personne donc ne put douter qu'il fût le ^{soi-disant} ~~prétendu~~ évêque d'Agra. A la question qu'on lui adressa à ce sujet, il répondit: "Je suis celui qu'on appelait ainsi." Condamné à mort et

conduit à l'échafaud, il y monta avec courage,
 le 5 janvier 1794. Puisse-t-il avoir trouvé misé-
 ricorde, auprès de Dieu, qui ne rejette jamais un
 coeur contrit et humilié!

+++000+++

o

A côté des atrocités dont nous avons parlé,
 nous en signalons quelques faits plus consolants. La Ré-
 volution, fille de l'enfer, se montrait partout
 toujours implacable, même envers ceux qui la
 servaient, même envers ceux qui lui rendaient le
 mal pour le mal. La religion était toujours pré-
 senter, même à ses plus mortels ennemis.
 Les Frères des Ecoles, les Missionnaires et les Soeurs de
 Saint-Laurent ont fait preuve de la plus admi-
 rable charité, envers ceux qui ne leur répon-
 daient que par la haine et l'outrage; plusieurs
 d'entre eux, ils ont sauvé la vie à des malheureux
 républicains, que les Vendéens, é-
 levaient sur le point de passer par les armes.